

Impact de la réforme du Complément Mode de Garde (CMG) Parents, comment vivez-vous cette réforme ?

Depuis le 1^{er} septembre, un nouveau calcul s'applique sur le CMG emploi-direct (prestation de compensation pour les parents qui font garder leur jeune enfant par une assistante maternelle ou une garde à domicile). Cette réforme, qui a pour but de rapprocher les restes à charges entre les différents modes d'accueil et de réduire les freins financiers à l'accueil individuel des familles modestes, peut entraîner de gros changements pour les parents. Certains vont y gagner, d'autres vont voir leur coût de garde augmenter¹. Dans l'attente des premières études d'impact de cette réforme, l'Unaf souhaite appeler les parents à témoigner pour documenter les effets de ce changement et demander des corrections.

Depuis le 1^{er} septembre, des changements pour 554 000 familles bénéficiaires du CMG

Jusqu'alors, seules les ressources des ménages étaient prises en compte pour le calcul du CMG, avec 3 tranches et des bonus pour les familles monoparentales ou en situation de handicap. Depuis le 1^{er} septembre, le calcul s'appuie sur les ressources, mais aussi le nombre d'heures de garde et la composition familiale.

Si ce calcul favorise la grande majorité des parents qui utilisent beaucoup d'heures d'accueil, il pénalise simultanément :

- Ceux qui utilisent des temps partiels d'accueil², par choix ou par contraintes, dont de nombreuses familles aux revenus modestes.
- Certaines familles monoparentales qui perdent le bénéfice du double bonus précédemment en vigueur.
- Des couples qui perdent totalement le bénéfice du CMG, leurs ressources étant désormais considérées comme trop élevées

Par ailleurs, les familles craignent une augmentation du tarif des assistantes maternelles et les assistantes maternelles témoignent déjà d'une baisse du nombre d'heures d'accueil.

Des inquiétudes légitimes

L'Unaf, qui suit cette réforme avec attention, a de nombreuses fois émis ses craintes sur ses effets dans un contexte d'augmentation massive des restes à charge de tous les modes d'accueil ces dernières années. L'Unaf continue de réclamer aux Pouvoirs Publics une étude d'impact et une clause de revoyure dans les 12 prochains mois. Par ailleurs, au regard du décalage entre les premières remontées de parents et de professionnelles et les présentations officielles de cette réforme, l'Unaf souhaite recueillir le témoignage des parents concernés sur les changements qu'ils ont observés sur leur reste à charge, et leur budget familial, sur les conséquences qu'ils envisagent pour leur emploi et leur organisation familiale.

Cette enquête approfondie et chiffrée sera transmise aux Pouvoirs Publics pour documenter les impacts de la réforme sur les premiers concernés, pour maintenir l'attention des pouvoirs publics sur la situation des parents, et réajuster si nécessaire les paramètres de cette réforme. En parallèle, l'Unaf continue de travailler avec des associations d'assistantes maternelles et des associations de familles monoparentales pour estimer les effets de la réforme.

>>>

¹ 43% de parents perdants selon le PLFSS pour 2023.

² 84% des familles recourent à des temps dit partiel d'accueil, soit moins de 149h d'accueil par mois, d'après le rapport du HCFEA du 13 avril 2021.

Donnons la parole aux parents sur l'impact de cette réforme !

Mise en place au 1^{er} septembre, les parents viennent de percevoir le CMG nouvelle formule pour septembre. C'est le bon moment pour lancer ce questionnaire et recueillir les témoignages des familles.

N'hésitez pas à répondre au questionnaire suivant, pour que votre voix soit entendue. Sinon, merci beaucoup de le diffuser aux parents concernés.



[Lien vers le questionnaire](#)

[Lien vers le post FB](#)

[Lien vers le post LinkedIn](#)

Contact presse : Laure Mondet lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 15

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics, elle représente et soutient les 18,6 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 73 mouvements familiaux et près de 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

www.unaf.fr